



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-huitième session

Rome, 14–16 juin 2010

QUESTIONS CLÉS ET ACTIVITÉS PRIORITAIRES CONCERNANT LES MARCHÉS INTERNATIONAUX DE PRODUITS

I. Introduction

1. Lors de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, en novembre 2009, « certains Membres ont demandé que les travaux relevant du mandat du Comité des produits fassent l'objet d'un classement par ordre de priorité et qu'un document à ce sujet soit présenté à la prochaine session » (C 2009/REP paragraphe 80).

2. En vertu de l'article XXIX du Règlement général de l'Organisation (Textes fondamentaux de la FAO), les principales responsabilités techniques du Comité des produits sont les suivantes:

« a. suivre l'évolution des problèmes de produits de caractère international affectant la production, le commerce, la distribution et la consommation, ainsi que les questions économiques connexes;

b. préparer une étude qui comprenne un exposé de fait et une interprétation de la situation mondiale des produits, étude qui peut être communiquée directement aux États Membres ».

Le présent document est établi pour répondre à la demande de la Conférence, compte tenu du mandat du Comité des produits.

3. En vertu du nouveau Cadre stratégique de la FAO, l'essentiel des travaux du Secrétariat concernant les questions mentionnées ci-dessus relève de l'Objectif stratégique G (Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural), et en particulier des résultats de l'Organisation G01 (Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés); G03 (Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent l'impact de l'agro-industrie et des entreprises agricoles sur le développement et l'atténuation de la pauvreté); et, tout spécialement, G04 (Les

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

pays sont mieux à même d'analyser l'évolution des marchés agricoles et des politiques et réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces). Certains aspects de ces questions relèvent également de l'Objectif stratégique H (Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition) et des résultats de l'Organisation H04 (les États Membres et les autres parties prenantes sont mieux à même de produire, gérer et analyser des données et des statistiques aux fins d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et d'accéder à ces données et statistiques) et H05 (Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leurs capacités d'échange de connaissances); et de l'Objectif stratégique I (Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles) et du résultat de l'Organisation I01 (La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions).

4. Ces 30 à 35 dernières années, à savoir la période écoulée entre le milieu des années 1970 et la dernière crise alimentaire, ont été marquées par l'émergence d'un système alimentaire davantage mondialisé, par le passage au premier plan des questions liées à la croissance du secteur non agricole et par des échanges commerciaux plus ouverts. Dans l'ensemble, les problèmes de sécurité alimentaire n'ont guère été abordés par l'OMC ni lors des discussions concernant le commerce des produits agricoles. Les évolutions intervenues récemment sur le marché mondial des produits alimentaires ont toutefois conduit un grand nombre de dirigeants et de décideurs dans le monde à prendre de nouveau en considération cette question. Une série de faits nouveaux se sont par ailleurs produits et vont probablement avoir des effets considérables sur le commerce et les marchés mondiaux des produits agricoles et alimentaires. Il s'agit notamment de: la tendance à la libéralisation des marchés, et ses implications quant à la volatilité de ceux-ci et la propagation des perturbations qui s'y produisent; la concentration dans les chaînes de valeur mondiales et les incidences de ce phénomène sur l'intégration des petits producteurs et des pays en développement dans les marchés mondiaux; la croissance rapide des pays en développement, et la demande de produits alimentaires ayant une plus grande élasticité-revenu qui en découle; la poursuite de la réforme dans les pays développés en faveur d'aides découplées à l'agriculture, et les politiques visant à l'amélioration de la gestion du risque sur les exploitations agricoles; l'évolution des pays en développement vers des économies plus urbanisées, et les incidences de ce phénomène sur les termes de l'échange entre le secteur agricole et le secteur non agricole; les préoccupations croissantes suscitées par le changement climatique et les incidences sur les marchés mondiaux et le commerce agricole, la multiplication des accords bilatéraux et régionaux relatifs au commerce; la fréquence grandissante des chocs climatiques et des crises alimentaires qui en découlent.

II. Priorités de travail pour l'exercice en cours

5. Compte tenu des tendances à l'échelle mondiale mentionnées ci-dessus, plusieurs priorités de travail dans le domaine des échanges et des marchés des produits ont été définies.

- 5.a Analyse de la volatilité des marchés et de ses effets sur la sécurité alimentaire.**
L'objectif est d'étudier les phénomènes de flambée des prix sur les marchés et leurs causes, ainsi que les politiques nationales et internationales qui les favorisent, l'accent étant mis sur la manière dont les pays pauvres et vulnérables peuvent faire face à l'accroissement des risques liés au marché des denrées alimentaires. Diverses mesures ont été mises en place par un certain nombre de pays dans le monde, et la priorité est d'examiner en profondeur les analyses par pays, les meilleures pratiques, les enseignements de l'expérience et les orientations émises afin de gérer les flambées des prix aux niveaux intérieur et extérieur. La priorité au plan international est d'étudier la possibilité de systèmes basés sur le marché viables pour gérer les

flambées des prix au niveau mondial.

- 5. b Stratégies et politiques visant à favoriser l'intégration des petits exploitants dans les marchés grâce aux chaînes de valeur.** Les processus liés au développement de chaînes de valeur influent de plus en plus sur les possibilités offertes aux petits exploitants de prendre part aux activités des marchés, et d'en tirer profit. Les obstacles empêchant la participation des petits exploitants aux marchés sont très divers, et si l'on retrouve certains points communs, l'importance relative de ces contraintes varie à la fois selon les catégories de produits et de petits exploitants. D'un endroit à un autre, mais aussi dans un même lieu géographique, ces derniers sont extrêmement différents les uns des autres et toute intervention doit prendre en compte cette réalité. L'un des objectifs est de comprendre la dynamique entre la taille des exploitations et le développement agricole, et d'élaborer des stratégies en vue de faciliter l'intégration des petits exploitants dans des structures organisationnelles modernes. L'approche utilisée est l'étude en profondeur, grâce à l'analyse des chaînes de valeur spécifiques de divers pays, des structures institutionnelles et des politiques les plus favorables à l'intégration des petits exploitants aux marchés et à l'accroissement de leur potentiel de production.
- 5. c Investissements étrangers dans l'agriculture des pays en développement.** L'augmentation récente des investissements étrangers dans l'agriculture des pays en développement, en particulier dans les terres, fait soulever des questions économiques, politiques, institutionnelles, juridiques et éthiques complexes et controversées quant à la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, le développement rural, la technologie et l'accès aux terres et à l'eau. Les investissements étrangers directs pourraient contribuer à répondre aux besoins d'investissement, mais leur impact doit être optimisé pour en maximiser les bénéfices et réduire au minimum les risques inhérents pour toutes les parties concernées. Les activités de la FAO dans ce domaine s'organisent en deux volets interdépendants: la recherche sur la nature et les effets des investissements étrangers directs dans l'agriculture des pays en développement, essentiellement par le biais d'études de cas par pays; et l'élaboration de principes, fondés sur la recherche, destinés à promouvoir des investissements internationaux responsables dans le domaine de l'agriculture. Le travail de la FAO dans ce domaine bénéficie d'une collaboration dynamique et constructive avec la CNUCED, la Banque mondiale et le FIDA.
- 5. d Politique commerciale et dépendance alimentaire de l'Afrique.** L'objectif de ce domaine de travail est d'analyser le processus par lequel l'Afrique dans son ensemble, région exportatrice nette de produits agricoles ces dernières décennies, est devenue importatrice nette de produits agricoles, ainsi que les raisons de ce phénomène, et d'examiner les possibilités d'inverser cette tendance ou de faire face aux difficultés qu'elle implique. Des analyses récentes semblent indiquer que l'Afrique possède un potentiel de production agricole considérable et inexploité, qui tarde néanmoins à se traduire dans la pratique, ce qui entrave la croissance et met en danger la sécurité alimentaire. Le travail supposera une nouvelle étude des informations disponibles afin d'analyser les tendances des marchés et des échanges de produits agricoles, mais passera aussi par l'analyse des politiques commerciales et de marché qui pourraient avoir contribué à cette situation, pour mettre au point des directives stratégiques en vue d'améliorer la sécurité alimentaire par le biais du développement des échanges commerciaux et du marché intérieur.
- 5. e Analyse des politiques commerciales régionales et mondiales.** En ce qui concerne la politique commerciale à l'échelle mondiale, l'objectif est de fournir des analyses des questions débattues lors des négociations du Cycle de Doha de l'OMC ainsi

qu'une aide technique à ces négociations, de même qu'une assistance pour la mise en œuvre à l'issue de la conclusion du Cycle. Pour le volet des politiques régionales, l'objectif est de fournir des analyses et une assistance sur les questions liées au commerce à l'échelle de la région qui ont une incidence sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ces analyses porteront en particulier sur les enseignements à tirer des meilleures pratiques, sur les politiques nationales qui favorisent l'intégration commerciale régionale et sur les effets des accords.

5. f Intégration du commerce et politiques commerciales appropriées. L'objectif est d'aider les pays à élaborer des politiques commerciales agricoles qui s'inscrivent de manière cohérente dans le cadre plus large des processus de développement et de réduction de la pauvreté, et de définir des mesures de soutien adéquates dans le contexte de l'initiative Aide pour le commerce, prise au niveau mondial. Étant entendu que le rôle et l'impact des politiques commerciales et apparentées seront très différentes selon le niveau de développement et la contribution du secteur agricole dans le pays, il s'agira de mettre au point des lignes directrices pour l'élaboration d'une politique commerciale adéquate, d'autres pour la définition de mesures de soutien et l'identification des besoins en matière d'investissement, et d'autres pour l'intégration des politiques commerciales et des mesures de soutien dans les cadres nationaux de développement. Les processus d'élaboration des politiques commerciales dans les pays en développement seront examinés, en vue d'une meilleure compréhension de la façon dont les politiques commerciales agricoles s'intègrent dans leurs projets et priorités en matière de développement, et pour tirer les enseignements d'éventuels problèmes ou conflits de politiques.

5. g Incidences du changement climatique sur le commerce. Compte tenu des multiples questions et incertitudes liées au changement climatique, l'objectif de ce domaine de travail est de faire le point sur les aspects concernant les incidences de ce phénomène sur la structure des échanges commerciaux et les arrangements internationaux en la matière, et de proposer de nouvelles analyses.

6. Les domaines de travail mentionnés ci-dessus ont été définis comme prioritaires pour le Secrétariat dans l'exercice actuel, en fonction des ressources disponibles. Une importance plus ou moins grande leur sera accordée en fonction des ressources effectivement disponibles. Celles-ci sont actuellement très limitées, mais pourraient être renforcées sous forme de fonds extrabudgétaires. La Division du commerce et des marchés continuera de centrer ses activités sur le suivi et l'analyse des marchés alimentaires mondiaux, l'alerte rapide en cas de menace de crise alimentaire, et la publication de rapports (Perspectives de l'alimentation, Perspectives des récoltes et situation alimentaire, etc.).

7. Le Comité est invité à donner des indications et des recommandations sur les domaines de priorité énumérés dans le présent rapport, en vue de guider la Division dans ses travaux durant l'exercice biennal en cours.